

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 février 2014 à 18h00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire ;

Présents : Mesdames et Messieurs Joseph Rampal, Elisabeth Sziklai, Marthe Ambrosioni, Jérôme Avannotto, Laurent Balzio, Martine Fayaubost, Frédéric Godano, Michelle Ticot, Vincent Vagh, Christian Ziegler.

Absents ayant donné procuration : David Traineau à Rolland Balbis, Christophe Guiol à Vincent Vagh.

Secrétaire de séance : Vincent Vagh.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 11/12/2013

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA NOMINATION DE L'ACFI

La convention 2014/2016 régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels confiée au Centre de Gestion du Var est exposée par le maire. Dans ce cadre, un conseiller de prévention est mis à disposition de la commune en qualité d'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) pour des missions d'inspection ou de conseil en prévention.

La collectivité s'engage à nommer un de ses agents pour assister aux interventions de l'ACFI et suivre les préconisations et remarques formulées par ce dernier.

Le coût annuel pour la commune de Villecroze est de 450€ par an, correspondant à une intervention annuelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Var pour la période du 1^{er} Janvier 2014 au 31 décembre 2016 ;

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE POUR LES AGENTS MUNICIPAUX

La Commune charge le Centre de Gestion de conclure un contrat groupe auprès d'une entreprise d'assurance agréé, ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L : Décès, Accidents du travail / Maladies Professionnelles, Maladie ordinaire, Congés de Longue Maladie / Congés de Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption, et pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / Maladies Professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes : Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2015 -

APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE RELATIF A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le document unique d'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.

La rédaction du document unique a été établie en partenariat avec le service hygiène et sécurité du Centre de Gestion du Var et doit être adopté par le conseil municipal

Après débat le conseil adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le document unique d'évaluation des risques professionnels.

INFORMATIONS SUR LA PREPARATION DES BUDGETS COMMUNAUX

Monsieur Rampal, adjoint aux finances donne l'état des réalisations des dépenses et des recettes de l'année 2013 ainsi que les propositions de dépenses pour l'année 2014. Le Budget primitif sera voté après les élections municipales par le nouveau conseil municipal.

Le Maire présente les comptes du budget de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2013 et les propositions pour l'année à venir. Comme pour le budget de la commune, le nouveau conseil municipal procédera au vote.

VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLECROZE RELATIF AU PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES DES CANTONS DU DEPARTEMENT DU VAR

Le maire présente les cartes des cantons actuels et la carte des futurs cantons après modifications. Il donne ensuite lecture du courrier du Député Olivier Audibert-Troin qui propose l'adoption par le conseil municipal d'une délibération sous forme de vœu s'opposant au projet de modification des limites des cantons.

Après débat le conseil municipal, bien qu'opposé à ce projet de redécoupage des cantons, ne vote pas le texte en l'état car une connotation politique est exprimée. (Quatre conseillers sont pour l'adopter en l'état et neuf conseillers contre).

Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil et le texte proposé sera reformulé.

ELECTIONS MUNICIPALES

Le Maire expose les nouvelles modalités de vote pour la commune. Désormais le panachage n'est plus autorisé, une pièce d'identité parmi une liste désignée au code électoral est obligatoire. Toutes les informations sont sur le site de la commune et portées à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et de presse.

Le conseil municipal arrête les modalités d'organisation du bureau de vote pour le 23 mars à la salle des Associations.

INFORMATIONS SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Le Maire donne les informations suivantes :

Falaise du Barry : le marché de travaux est confié à la société TETRA. Les autorisations de tréfonds sont obtenues. Les travaux seront réalisés selon un calendrier prédéfini afin de respecter les dates des masters class de l'Académie de Musique.

Parc Municipal : les WC publics sont en cours de réalisation par les services techniques de la mairie.

Zones bleues : les travaux seront faits par le service technique la première semaine de mars (peinture au sol), les disques sont achetés.

Place Général de Gaulle : le remplacement des dalles sera fait mi-mars. Les nouvelles dalles sont entreposées chez le fournisseur pour une période de séchage.

PV électroniques : en service, la formation des agents est terminée.

Office de tourisme : monsieur Rampal informe que l'office du tourisme vendra désormais des cartes postales durant la saison estivale : 19 exemplaires différents seront à la vente : 9 de la commune et 10 environs (le Lac de Sainte-Croix, le Verdon, Tourtour, Aups...)

Bibliothèque : madame Sziklai fait savoir que l'agent de la bibliothèque a dressé le projet scientifique et culturel qui définit la politique générale de l'établissement avec des axes d'action pour les années à venir. L'axe principal est la médiation numérique de proximité (informatisation de la bibliothèque, acquisition de tablettes subventionnées).

La séance est levée à 20h.